

doc
CA1
EA751
99I56
FRE

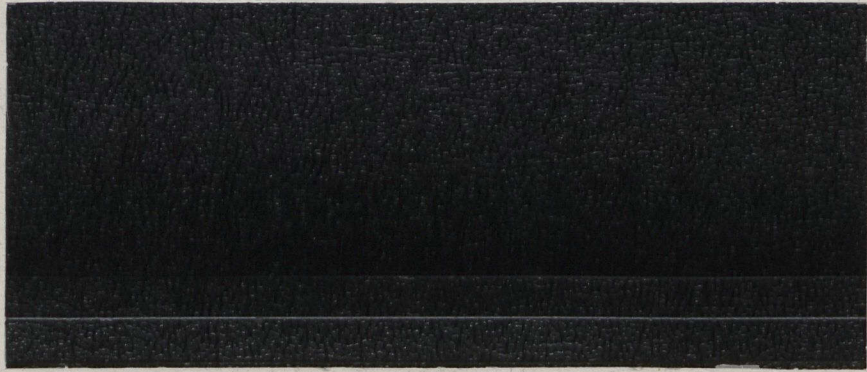
Canadian Centre
For Foreign Policy
Development



Centre canadien
pour le développement
de la politique étrangère

FORUM SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES
DU CANADA
"LE CANADA ET LE
CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU"
Montréal, février 1999
-Rapport-





FORUM SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES
DU CANADA
"LE CANADA ET LE
CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU"
Montréal, février 1999
-Rapport-

685 88691

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
DFC 6 2005
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du ministère

Le rapport préliminaire a été préparé par le groupe de travail sur le rôle du Canada au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Le rapport a été préparé par le groupe de travail sur le rôle du Canada au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Le rapport a été préparé par le groupe de travail sur le rôle du Canada au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Rapport

Forum sur les relations internationales du Canada

«Le Canada et le Conseil de sécurité de l'ONU»

Montréal, février 1999

VERSION PRÉLIMINAIRE

SVP NE PAS CITER

Le mois de janvier 1999 a fourni aux Canadiennes et Canadiens une occasion exceptionnelle de prendre part activement à la formulation de la politique étrangère du pays. Comme à chaque année, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère a présidé à la tenue du Forum sur les relations internationales du Canada. L'étape montréalaise, qui a eu lieu les 21 et 22 janvier 1999, s'inscrivait donc dans une série de rencontres à St. John, Vancouver et Toronto.

À l'instar des autres Forums, celui de Montréal a permis de réunir un groupe polyvalent composé de près d'une centaine de participants. Le but de ces rencontres était de permettre aux représentants de la société civile de proposer des avenues pour l'élaboration de la politique étrangère canadienne. Les participants provenaient des communautés universitaires québécoises et canadiennes, des organisations non gouvernementales (ONG), du milieu communautaire, des médias, de différents paliers de gouvernement, ainsi que des milieux syndicaux et des affaires.

Le thème des discussions portait, cette année, sur la participation du Canada au Conseil de sécurité de l'ONU. Deux sujets spécifiques ont été abordés, soit l'identification de lignes directrices de l'action canadienne à l'ONU et l'examen des relations qu'entretiennent les Nations unies avec la société civile. Les participants se sont répartis en quatre ateliers de travail. Les deux premiers, consacrés à l'action canadienne au sein du Conseil de Sécurité, ont donné lieu à des discussions traitant de la sécurité humaine, ainsi que des sanctions et interventions. Les deux autres ateliers portaient sur certaines dimensions des relations entre la société civile et l'ONU, soit la transparence et la responsabilité du Conseil de Sécurité, et les rapports entre l'Organisation des Nations unies et les ONG.

Ce rapport présente fait été des recommandations proposées en atelier. La plupart d'entre elles ont fait l'objet d'un appui unanime. D'autres recommandations reflètent l'opinion que d'une fraction des participants de l'atelier où elles ont été formulées. Elles ont été retenues par les rapporteurs dans la mesure où elles ont fait l'objet de débats et méritent plus d'attention.

Un grand nombre de personnes ont collaboré à l'organisation de l'étape montréalaise du Forum sur les relations internationales du Canada et c'est à eux que doit être attribué le succès de cette rencontre. Nos remerciements vont d'abord aux président de Plénière, MM. Pierre Martin et Nelson Michaud, et aux présidents d'atelier, soit MM. Robin Ramcharan, Paul Gagner, M. Francisco-José Valiente et M. Yvan Conoir, qui ont veillé au bon déroulement des discussions. Ils ont été secondés par les adjoints aux ateliers et à la plénière, Mme Marianne Potvin et MM. Dominic Gosselin François Pelland, Pascal Grimard, Abdelkadir Belbsir et Gabriel Lefebvre. Ce rapport n'aurait pu être

rédigé sans le travail des rapporteurs affectés aux ateliers, Mme Emilie Potvin, Zoé Dugal, Karine Bernier et M. Martin Franche. Le bon déroulement des activités est, en grande partie, le fait de Mme Thuy-Ly Pham et de M. Sébastien Dallaire, adjoints à l'organisation. Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement les représentants du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, soit Mme Allison McCuaig, MM. Steve Lee, Mike O'Shaughnessy et Yannick Lamonde, qui se sont déplacés à Montréal. Les organisateurs du Forum de Montréal n'auraient su se passer de cette aide précieuse.

Marie-Eve Desrosiers

Stéphane Roussel

Groupe d'étude et de recherche sur la
sécurité internationale (GERSI)
Département de science politique
Université de Montréal

N.B. Certains documents soumis par les participants sont joints en annexe.

Atelier 1A. Le Canada et le Conseil de Sécurité : sécurité humaine et évolution de la notion de sécurité

1. Le Canada doit avoir les moyens de sa politique

Les Forces armées canadiennes (FAC), soumises à des coupures budgétaires draconiennes au cours des dernières années, ne peuvent que jouer un rôle secondaire dans la mise en oeuvre des politiques de sécurité avancées ou appuyées par le Canada dans le cadre des Nations Unies. Les ressources et les moyens mis à la disposition des FAC s'avèrent insuffisants par rapport aux engagements politiques. Ce décalage entre les moyens et les besoins a pour conséquence de rendre ce corps inadapté au nouvel environnement de la sécurité internationale. Il apparaît de ce fait nécessaire d'opérer un réajustement entre les objectifs politiques et les ressources disponibles.

Le Canada doit se doter d'un outil militaire qui corresponde à ses engagements en matière de sécurité. Il ne s'agit pas forcément d'accroître le budget de la défense, mais d'adapter les forces armées en fonction des interventions que nécessite le nouvel ordre de sécurité. Si la politique étrangère canadienne doit mettre l'accent sur les opérations de maintien ou de consolidation de la paix, tel que le suggèrent bon nombre de participants, il devient alors nécessaire de redéfinir le rôle et le mandat des forces armées canadiennes afin de faire face aux nouveaux enjeux de sécurité internationale et de sécurité humaine. Ce changement doit être réalisé tant au niveau de la formation des effectifs que du choix des équipements.

Certains participants ont toutefois exprimé des réticences à l'égard des projets visant à restructurer les FAC en fonction des seules missions de maintien ou de consolidation de la paix, ou d'appui à la sécurité humaine. Une telle réorientation entraînerait l'abandon de la doctrine de polyvalence des forces armées, doctrine selon laquelle les FAC doivent être en mesure d'affronter une large gamme de menace et de se battre «aux côtés des meilleurs, contre les meilleurs», pour reprendre les termes du Livre blanc de 1994.

2. Le Canada doit s'appuyer sur les organisations non gouvernementales (ONG), les institutions internationales et les agences et instances de l'ONU pour promouvoir sa politique de sécurité humaine

Bien que le Conseil de sécurité constitue une excellente tribune pour la promotion de la sécurité humaine, il ne constitue pas l'unique, ni même la principale tribune que peut utiliser le gouvernement du Canada. La définition de ce concept englobe un vaste éventail de domaines d'action, dont certains relèvent de plusieurs autres organisations internationales et, surtout, des ONG. Il s'agit donc d'autant de forum où les représentants canadiens peuvent faire la promotion d'une conception élargie et intégrée de la sécurité, conception fondée sur la notion de sécurité humaine. Le Canada doit donc chercher à former des coalitions composites pour promouvoir la mise en oeuvre d'approches relevant de la sécurité humaine et pour établir des liens informels entre les différentes institutions internationales.

3. Le Canada doit décentraliser la responsabilité de la sécurité humaine vers les organes subsidiaires et les communautés locales

Le concept de sécurité humaine est, entre autres, caractérisé par la multiplicité et la complexité des dossiers et des champs d'activité qui y sont associés, parfois de nature très différente. La mise en oeuvre d'une approche de sécurité humaine ne peut être le fait d'une seule instance ou à d'un seul niveau organisationnel. La concentration des activités au sein d'une organisation unique présente, en effet, certains risques, tel qu'une surcharge de travail ou la priorisation de certains dossiers au détriment des autres.

Le Conseil de sécurité n'est pas nécessairement le meilleur forum pour mettre en oeuvre le concept de sécurité humaine. Sa composition et son mode de fonctionnement actuel permettent certainement une réaction rapide aux situations d'urgence, mais il n'est pas apte à mener des tâches de suivi.

Par conséquent, le Canada doit s'appliquer à promouvoir une décentralisation de la supervision d'actions relevant du concept de sécurité humaine aux organes subsidiaires et aux instances locales. Ces organes subsidiaires désignent, au premier chef, les organisations non-gouvernementales en place, souvent aptes à une réponse rapide. Cette forme

de «décentralisation» permettrait une plus grande intégration des ONG et des organisations locales dans l'application de la sécurité humaine, et donc une action plus efficace.

Certains des participants à l'atelier ont, toutefois, émis des réserves face à trop grande délégation de responsabilités aux ONG et aux acteurs locaux. En effet, selon ceux-ci, si les organisations non gouvernementales doivent compter parmi les principaux intervenants lors des étapes de mise en oeuvre d'une action internationale, ils ne peuvent, à eux seuls déterminer les objectifs et modalités de leur action. Une décentralisation trop prononcée risquerait, de ce point de vue, de poser des problèmes sur le plan de la coordination, de la répartition des tâches et de la définition des priorités.

4. Le Canada doit favoriser la constitution de coalitions *ad hoc* dans le cadre des Nations unies pour gérer les conflits, notamment en cas de paralysie du Conseil de Sécurité

L'usage trop fréquent du droit de veto et le manque de transparence du Conseil de Sécurité affectent la crédibilité de l'institution et constituent des obstacles majeurs à sa capacité de gérer efficacement les problèmes de sécurité. Il est donc indispensable de pallier ces failles en veillant à la mise en place d'autres moyens de résolution des situations de crises.

Par conséquent, le Canada doit chercher à participer, sinon à constituer, des coalitions *ad hoc* à l'intérieur des différentes instances des Nations unies pour tenter de trouver des solutions aux conflits à l'égard desquels le Conseil de Sécurité n'est pas en mesure d'agir. Ces coalitions seraient une solution de rechange à cas de blocage des institutions existantes, en particulier en cas de désaccord entre les membres permanents du Conseil de Sécurité. Elles offrent une plus grande flexibilité et une souplesse d'action qui fait parfois défaut à cette instance.

5. Le Canada doit clarifier le concept de sécurité humaine

La notion de sécurité humaine, tel qu'employée actuellement, se prête à de nombreuses interprétations, ce qui ouvre la porte à la définition d'objectifs et de moyens d'action incompatibles avec l'esprit original de ce concept. En

l'absence de définition discriminante (qu'est ce qui ne relève *pas* de la sécurité humaine), chaque intervenants, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'acteurs non gouvernementaux, est libre de lui donner le sens qui lui convient, en fonction de ses propres intérêts. Cette lacune risque, à terme, de poser de sérieux problèmes de cohérence, tant dans la définition de l'ordre des priorités que du choix des moyens à utiliser pour contrer les menaces.

Par ailleurs, puisque la notion sécurité humaine permet de prendre en compte un nouvel ensemble de menaces dirigées plus contre les individus que les États et qu'elle établit des liens entre des domaines d'action considérés, jusque récemment, comme cloisonnés (les dimensions sociales, environnementales et économiques de la sécurité), elle appelle de nouvelles formes d'intervention. Cette approche tend donc à remettre en question le principe du respect de la souveraineté et de la non-ingérence. En ce sens, elle peut susciter certaines inquiétudes chez certains gouvernements. À l'inverse, elle peut être utilisés, par d'autres États, comme un argument servant à justifier des actions dont les fins ne sont pas compatibles avec les idées et les valeurs sur lesquelles repose le concept de sécurité humaine, tel qu'utilisé au Canada.

Par conséquent, le Canada doit s'efforcer de préciser le contenu et les limites du concept de sécurité humaine, ceci pour en faire un point de repère conceptuel auquel peuvent se référer tous les intervenants et pour éliminer les ambiguïtés. Il s'agit d'une étape nécessaire, non seulement pour faciliter la concertation entre les intervenants et guider les actions sur le terrain, mais aussi pour maintenir la crédibilité de cet élément central du discours de la politique étrangère canadienne.

N.B. Cette proposition a été également formulée par les participants des autres ateliers, notamment l'atelier 2A.

6. Le Canada doit créer un programme d'éducation civique et institutionnelle tant au niveau des organisations internationales que dans les communautés locales.

Une fois le concept de sécurité humaine clarifié, il sera plus facile au gouvernement du Canada d'en faire la promotion et de convaincre les autres

intervenants (y compris les gouvernements étrangers) d'y faire référence pour orienter leurs politiques et guider leurs actions sur le terrain.

Par conséquent, le Canada doit voir à la création d'un programme d'éducation civique et institutionnelle facilement accessible, afin de permettre à l'ensemble des intervenants de la société civile de développer une conception semblable de la sécurité humaine et de disposer d'un point de repère commun pour coordonner leurs réflexions et leurs actions. De façon plus générale, ce programme d'éducation civique et institutionnelle constituerait, en lui-même, une occasion de renforcer la coordination et la coopération entre les différentes intervenants.

7. Le Canada doit promouvoir une redéfinition du mandat du Conseil de Sécurité et des organisations internationales afin d'assurer une reconnaissance de toutes les dimensions de la sécurité humaine

Le concept de sécurité humaine comprend de nombreuses dimensions qui ne sont pas reconnues par le Conseil de Sécurité, ni par l'ensemble des organisations internationales. L'efficacité de la mise en oeuvre de la sécurité humaine dépend foncièrement de son intégration complète aux objectifs et à la mission du Conseil de Sécurité et des organisations internationales.

Par conséquent, le Canada doit promouvoir une révision du mandat du Conseil de Sécurité et des organisations internationales agissant au sein de sphères comprises dans la sécurité humaine pour que ces instances internationales reconnaissent l'ensemble des dimensions (et des liens qui unissent ces différentes dimensions) qu'englobe la sécurité humaine.

8. Le Canada doit promouvoir une intervention devant répondre aux problèmes de la Sierra Leone

Une intervention visant les sources de la crise l'actuelle au Sierra Leone fournirait une première occasion de mettre à l'épreuve le concept de sécurité humaine. Dans le cadre de la situation actuelle de l'État africain, le Canada se doit de donner l'exemple en prenant les devants pour appuyer le gouvernement élu démocratiquement de la Sierra Leone, notamment débloquant les moyens militaires et financiers nécessaires.

ATELIER 1 B : LE CANADA ET LE CONSEIL DE SÉCURITÉ : SANCTIONS ET INTERVENTIONS

1. Les problèmes liés aux sanctions et aux interventions dans le cadre du Conseil de Sécurité et l'attitude du Canada

Bien qu'il se réunisse presque quotidiennement de façon informelle, le Conseil de Sécurité des Nations unies ne prend des décisions qui seront soumises à l'ensemble des membres de l'organisation que lors des réunions officielles, beaucoup moins fréquentes. Une des tâches principales du Conseil de Sécurité est l'élaboration des politiques de sanctions et les décisions d'intervention face aux pays qui ne se conforment pas à la Charte des Nations unies.

Les politiques actuelles du Conseil de Sécurité en matière de sanctions et d'interventions sont rarement couronnées de succès. Les participants ont fait remarquer que les actions du Conseil, qu'il s'agisse de sanction ou d'intervention, ont parfois pour conséquences immédiates de pénaliser les populations civiles et de renforcer le pouvoir des gouvernements contre qui ces mesures sont dirigées. Bon nombre de participants ont cité, à cet égard, le cas de l'Irak. De plus, ils déplorent le manque de ressources affectées à la mise en oeuvre de telles actions. Toutefois, malgré les nombreux problèmes que pose actuellement ce type de mesure, tous les participants s'entendent sur l'impossibilité de renoncer à ces moyens.

Les sanctions et interventions adoptées au Conseil de Sécurité dans les dernières années ne semblent pas correspondre aux nouveaux paramètres de la sécurité internationale. Bien des participants ont insisté sur le fait que la plupart des conflits se déroulant dans le monde depuis 1989 sont des conflits intraétatiques. L'ONU ne semble pas s'être complètement adapté à cette nouvelle réalité, ce qui pourrait expliquer, en grande partie, l'inefficacité des interventions menées, au cours des dernières années dans le cadre de cette organisation.

Face à cette situation, le gouvernement canadien doit se doter d'une approche claire en matière de sanctions et d'intervention, dans la mesure où ces questions occupent une place croissante dans les discussions sur les réformes des Nations unies.

Le gouvernement canadien doit notamment faire sa propre évaluation des difficultés engendrées par ce type de mesure. Au lieu de se concentrer uniquement sur les éléments qui pourraient rendre les sanctions plus efficaces, le Canada devrait accorder une attention plus particulière à l'identification des éléments qui sont actuellement problématiques en matière de sanction au sein du Conseil. Comme l'ont souligné certains participants, le Canada ne dispose pas du temps nécessaire pour changer le mode de pensée qui règne au Conseil et qui nuit aux politiques de sanction. La tâche la plus rentable que le Canada pourrait et devrait se donner est d'identifier clairement les éléments problématiques pour que, par la suite, il soit plus facile de remédier aux nombreuses lacunes des politiques de sanction et des interventions.

2. L'importance de clarifier les objectifs des sanctions

Après avoir longuement débattu des nombreux problèmes touchant le domaine des sanctions, les participants ont soulevé un point clef que semblent négliger les cinq membres permanents du Conseil, soit l'objectif premier d'une politique de sanction. Quels sont les objectifs de la politique adoptée? Ont-ils été clairement définis et énoncés? Le Conseil de Sécurité demeure généralement trop vague sur ces questions. Ce manque d'information et de transparence doit absolument être corrigé, puisqu'il est impossible d'avoir une politique efficace si des objectifs précis ne sont pas clairement définis.

3. Le Canada doit continuer à privilégier une approche par étape

Il n'existe pas de panacée en matière de sanction ou d'intervention, ni d'approche qui convienne à toutes les situations. Le Canada doit nécessairement se doter de lignes directrices qui reflète les valeurs et les idéaux de la population canadienne en cette matière, mais cette politique doit demeurer souple.

De plus, le Canada doit privilégier une approche graduelle dans la recherche de solution aux conflits internationaux. Les exemples du passé démontrent que les sanctions constituent un bon moyen de gagner du temps, afin de permettre à la diplomatie d'agir sur les causes profondes du conflit et d'inciter l'ensemble des belligérants à entrer dans un processus de négociation. La diplomatie doit d'être le premier instrument utilisé pour tenter de résoudre une crise ou de convaincre un gouvernement violant les normes de la Charte de l'ONU de modifier son comportement. L'usage de la force ou de la coercition doit demeurer une mesure de dernier recours. En ce sens, la prudence et l'adoption graduelle de mesures musclées doivent structurer l'approche canadienne. Le cas de l'Afrique du Sud constitue certainement un exemple des gains que peut apporter une approche graduelle et réfléchie. Les événements s'y sont déroulés lentement, étape par étape, mais les résultats furent des plus encourageants.

4. Le Canada ne peut agir seul

La nature des relations que doit entretenir le Canada avec les autres membres du Conseil de sécurité a fait l'objet de vives discussions en atelier. Plusieurs propositions ont été mises de l'avant.

Selon certains participants, le Canada devrait se ranger avec ses «alliés traditionnels» lors des actions futures à entreprendre au sein du Conseil de Sécurité (cette recommandation n'a cependant pas recueilli l'unanimité). Ainsi, le Canada devrait plus particulièrement suivre les politiques américaines. Les États-Unis demeurent, en effet, un partenaire incontournable lors des interventions militaires, puisqu'ils sont souvent les seuls à disposer des ressources nécessaires. Il est toutefois important que le gouvernement canadien prenne soin d'élaborer, de façon autonome, son argumentaire à l'égard de la mission et que les représentants canadiens l'expriment clairement lors des débats au Conseil de Sécurité. Une telle attitude permettrait de tenir compte des courants d'idées et des valeurs de la société civile canadienne.

Une autre proposition suggère que le Canada cherche à s'imposer comme un médiateur entre les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, de

concert avec les moyennes puissances qui y siègent. Il pourrait ainsi servir de lien entre les deux groupes d'État.

Le Canada devrait encourager la consultation entre les différents acteurs politiques aux pays pour formuler ses politiques de sanction. Cette concertation nationale permettrait d'élargir les horizons à tous les acteurs impliqués et aurait comme conséquence d'élaborer des politiques qui seraient en accord avec les points de vue de plus d'acteurs possibles.

5. Le problème des ressources

Selon certains participants, le Canada devrait participer beaucoup plus activement à la mise en oeuvre des sanctions. Toutefois, une telle approche nécessite l'injection de ressources additionnelles. Une augmentation des ressources attribuées aux Forces armées canadiennes permettrait au pays d'être plus actif lors des interventions entreprises sous l'égide Conseil de Sécurité. De même, des engagements financiers plus substantiels semblent nécessaires pour asseoir la crédibilité du Canada et témoigner de sa volonté d'aller au-delà d'une politique purement déclaratoire.

N.B. Cette proposition recoupe celle émise par certains participants de l'atelier 1a (recommandation no. 1).

Par ailleurs, le Canada doit poursuivre ses efforts en vue de la création d'une force d'intervention militaire relevant directement de l'ONU. Cette force permettrait à l'organisation d'être plus efficace lors de ses interventions et de mettre en oeuvre, de façon plus étanche, ses politiques de sanctions.

ATELIER 2A: LES RELATIONS ENTRE L'ONU ET LA SOCIÉTÉ CIVILE: TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les représentants de la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales, occupent une place d'importance croissante sur la scène internationale. Ce rôle prépondérant devrait se manifester par une plus grande accessibilité aux différentes instances de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité. Il semble cependant nécessaire de clarifier les objectifs, le rôle et les responsabilités des ONG, ainsi que d'établir des modalités de concertation entre les gouvernements, les représentants de la société civile et le Conseil de sécurité.

À partir de ce constat, les participants à l'atelier formulent les recommandations suivantes :

1. Consultation et coordination au Canada

Le gouvernement canadien doit mettre en place des mécanismes de consultation et de coordination des actions des acteurs de la société civile, ceci de façon à promouvoir l'insertion de ces derniers au sein du Conseil de sécurité. Ces mécanismes devraient prendre être permanents; les consultations devraient être menées sur une base régulière et non pas seulement en situation de crise. Des mécanismes de suivi devraient également être instaurés.

Le gouvernement devrait contribuer à faciliter la concertation entre les représentants la société civile canadienne et ceux des autres États, notamment aux États-Unis. Cette concertation permettrait aux représentants de la société civile de mieux détecter les occasions qui leur sont offertes de se faire entendre, de faire valoir leur point de vue avec plus de vigueur et de faire évoluer les dossiers qu'ils défendent. Comme l'a démontré le «processus d'Ottawa» sur le mines antipersonnel, la formation de larges coalitions d'ONG demeurent une tâche difficile, mais parfois très rentable. Cette avenue mérite d'être explorée davantage et appliquée aux domaines d'action où la volonté des gouvernements semble parfois faire défaut.

Pour mieux coordonner les efforts des ONG, le gouvernement canadien devrait lancer un programme d'éducation de la population sur les questions stratégiques et le concept de sécurité humaine. Ces programmes pourraient aider la population à mieux saisir les principaux enjeux des relations internationales et le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité. Les médias ne présentent souvent qu'un aspect des grandes crises internationales; le rôle du gouvernement peut contribuer à remédier à ce problème, notamment en poursuivant et en approfondissant ses efforts de diffusion de l'information, et faisant mieux connaître les ressources existantes. Le site web du ministère des Affaires étrangères représente certainement un pas dans cette direction.

2. Le Canada doit clarifier le contenu et les limites de la notion de sécurité humaine

Voir la recommandation no. 5 de l'atelier 1A.

3. Élargissement du Conseil de sécurité aux intervenants non-gouvernementaux

Le Canada devrait proposer, au cours de son mandat, un élargissement du Conseil de Sécurité, de façon à inviter d'autres type d'acteurs (notamment certaines ONG) à participer aux travaux de l'institution. Leur présence pourrait avoir, à long terme, un impact sur la formulation et la mise en oeuvre des mesures de sanction. Cette proposition présente également l'avantage de d'accroître la transparence du Conseil, de renforcer les liens avec la société civile et de franchir une première étape vers une forme de démocratisation.

ATELIER 2 B : LES RELATIONS ENTRE L'ONU ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : LE RÔLE DES ONG

La discussion en l'atelier a d'abord porté sur les limites politiques des ONG. Celles-ci font face à certains problèmes qui réduisent la portée de leur action, notamment sur le plan du financement, de l'information, de l'éducation et des moyens d'intervention.

1. Promouvoir la représentation de la société civile

Cette recommandation est issue d'un débat sur le problème de représentation adéquate de la société civile, et le problème plus particulier de la représentation des femmes. Celles-ci, formant 50% de la population et souffrant des conflits à part égale, ne sont pas représentées proportionnellement à la place qu'elles occupent dans la société. Les participants suggèrent, à ce sujet, que des efforts soient entrepris pour que les femmes soient mieux représentées au sein de organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2. Réinvestir les surplus budgétaires canadiens au profit de l'aide internationale

Depuis plusieurs années, d'importantes coupures ont été effectuées dans le domaine de l'aide internationale. L'ACDI a subi jusqu'à maintenant des compressions d'environ 30%, alors que le ministre des finances Paul Martin annonce d'importants surplus budgétaires. Il semble donc urgent de réinvestir en ce domaine, en particuliers dans les secteurs qui ont fait les frais des réductions des dernières années.

3. Travailler sur la sensibilisation et la médiatisation

Le financement des ONG provient en partie du gouvernement, mais aussi du domaine privé. Le peu d'information sur certaines situations d'urgence peut expliquer le plafonnement du financement privé. Il semble donc primordial d'investir, en premier lieu, dans les mesures de sensibilisation propre à attirer l'attention du secteur privé et, éventuellement, obtenir un appui plus substantiel.

4. Renforcer le principe "d'éducation à la paix"

Dès son plus jeune âge, l'enfant doit apprendre à élargir ses horizons. Le système d'éducation doit avoir pour mission de promouvoir l'ouverture sur le monde et de sensibiliser les citoyens aux réalités internationales. L'actualité devrait donc figurer dans les programmes éducatifs, et ce, à tous les niveaux.

5. Systématiser le processus de consultation entre la société civile et les ONG

Certains participants ont suggéré la formation d'un conseil de consultation inspiré du concept des "universités de la paix". Il s'agirait d'un lieu de convergence de l'information, où les intérêts et les idées pourraient être explorés et étudiés, et où les réquisitions et les disponibilités seraient synthétisées. Il s'agirait donc d'un processus de canalisation des échanges et de participation du plus grand nombre, tout en favorisant une plus grande transparence. Il serait notamment utile de créer des forums, réunis sur une base régulière, pour traiter de thèmes spécifiques pour analyser les problèmes d'actualité et suggérer des lignes d'actions concrètes.

6. Systématiser la participation des ONG à l'évaluation de l'intervention des politiques canadiennes à l'étranger.

Compte tenu de leur expertise particulière et souvent très variée, les organismes non-gouvernementaux devraient être invités à l'évaluation des techniques d'intervention utilisées par le Canada à l'étranger.

9. Renforcement du rôle des ONG dans les organismes de l'ONU

À l'instar de leurs collègues des autres ateliers, les participants suggèrent que le Canada milite en faveur d'un meilleur arrimage entre les organismes non-gouvernementaux et les différentes instances de l'ONU.

Liste des participants par atelier

Atelier 1 A: Le Canada et le Conseil de sécurité : sécurité humaine et évolution de la notion de sécurité

Robin Ramcharan, président
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Département de science politique
Université de Montréal

Martin Franche, rapporteur
Club des Nations unies
Université de Montréal

Dominic Gosselin, adjoint à l'atelier
Collège Montmorency

Peter Armstrong-Whitworth
Université McGill

Pierre Bouchard
Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal

André P. Donneur
Département de science politique
Université du Québec à Montréal

Rémy Gagnon
Département de science politique
Université McGill

Christian Geiser
Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal

Thierry Gongora
Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI)
Université Laval

Normand Lester
Radio-Canada

Normand Mailhot
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Jean-Pierre Massé
Terre Sans frontières
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

Pierre Martin
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

Nelson Michaud
Département de science politique
Université Dalhousie

Martin Roy
Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL)

David L. Rudd
Institut canadien d'études stratégiques

Manon Tessier
Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI)
Université Laval

Atelier 1 B : Le Canada et le Conseil de Sécurité: Sanction et Intervention

Paul Gagner, président
Association canadienne pour les Nations unies

Emilie Potvin, rapporteur
Club des Nations unies
Université de Montréal

François Pelland, adjoint à l'atelier
Université de Montréal

Jeanne Hubert
Centre de ressources sur la non-violence

Paul Chevette
Consultant en sécurité civile

Jocelyn Coulon

Le Devoir

Isabelle Desmartis
Ministère de la Défense nationale

Joanna Everitt
University of New Brunswick - Saint John

François Faucher
Carrefour de solidarité international

Michel Fortmann
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

John Foster
Department of Law
University of Saskatchewan

Pierre Jolicoeur
Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES)
Université du Québec à Montréal

Patrick Khouzam
Banque Royale

Carolyn Lloyd
Département de science politique
Université de Montréal

Alex MacLeod
Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES)
Université du Québec à Montréal

David M. Malone
International Peace Academy

Desmond Morton
Département d'histoire
Université McGill

Rob North
Chambre des Communes

T.V. Paul

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université McGill

Jean-Philippe Racicot

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal

Jean-Sébastien Rioux

World Trade Centre Montréal

Richard Simard

SUCO

Marcel Thérien

Journal Le Rotarien

**Atelier 2 A : Les relations entre l'ONU et la société civile : transparence et
responsabilité du Conseil de sécurité**

M. Francisco-José Valiente, président d'atelier

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal

Zoé Dugal rapporteur

Club des Nations unies

Université de Montréal

Pascal Grimard, adjoint à l'atelier

Collège Montmorency

Warren Allmand

Centre international des droits de la personne et du développement
démocratique (CIDPDD)

Onnig Beleyrian

Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES)

Université du Québec à Montréal

Brian Barton

Comité de solidarité Tiers Monde de Trois-Rivières (CSTMTR)

Judith Berlyn

Centre de ressources sur la non-violence

André Bertrand
Médecins du Monde

Mark Brawley
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université McGill

Jules Dufour
Université du Québec à Chicoutimi

Hélène Lagacé
Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI)

André Leclerc
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

Sophie Lee
Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC)

Walther Lichem
Ambassadeur d'Autriche

Nigel Martin
Forum international de Montréal

John McNeish
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Nicolas Morand
Jeunesse du Monde

Atelier 2 B : Les relations entre l'ONU et la société civile : Rôle des ONG

Yvan Conoir, président d'atelier
Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI)
Université du Québec à Montréal

Karine Bernier, rapporteur
Club des Nations unies
Université de Montréal

Marianne Potvin, adjointe à l'atelier
Université de Montréal

Frédéric Auger
Médecins Sans frontières

Bernard Bohmert
Comité régional d'éducation pour le développement international de
Lanaudière (CREDIL)

Fabrice Bosom
Gest Pro 6-4-2

Geneviève Gasser
Département de science politique
Université de Montréal

Philippe Gervais
Le Groupe Capital Hill

David Hutchison
Chambre des Communes

Yannick Hingorani
Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne
Université d'Ottawa

Abdel Krim
Alternatives Inc.

Paul Klopstock
Artistes pour la paix

Michel Leclair
Carrefour Tiers-Monde

Hudson Meadwell
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université McGill

Suzanna Ruiz Cerrut
Ambassadrice de la République d'Argentine

William A. Schabas
United States Institute of Peace

Ginette St-Cyr
Agence canadienne de développement international (ACDI)

Jean-Philippe Thérien
Département de science politique
Université de Montréal

Réjean Thomas
Médecins du Monde

Laetitia van Asch-Pieters
Consule des Pays-Bas

Chantale Walker
Department of History and Politics
University of New Brunswick - Saint John

Organisation

Stéphane Roussel

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

Marie-Eve Desrosiers

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

Sébastien Dallaire

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

Thuy-Ly Pham

Université de Sherbrooke

Steve Lee

Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Yannick Lamonde

Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Allison McCuaig

Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Mike O'Shaughnessy

Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Abdelkabir Belbsir (adjoint pour la plénière)

Club des Nations-Unies - Cégep Montmorency

Gabriel Lefebvre (adjoint pour la plénière)

Club des Nations-Unies - Cégep Montmorency

Stéphane Roussel

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

Marie-Eve Desrosiers

Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI)
Université de Montréal

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01021851 2

DOCS

CA1 EA751 99I56 FRE

Forum sur les relations
internationales du Canada : "le
Canada et le Conseil de securite
l'ONU" Montreal, fevrier 1999. -
16988589

